

# Le MANDRÉEN

VILLE-SAINTMANDRIER.FR

MAGAZINE  
MUNICIPAL



#317

DÉCEMBRE  
2025



Retour sur l'édition 2025 du marché alsacien,  
Alsace-sur-Mer, votre article en page 7.

La ville de Saint-Mandrier-sur-Mer  
vous souhaite de

## Joyeuses Fêtes

LANCEMENT DES ILLUMINATIONS DE NOËL LE 12 DÉCEMBRE À 19H00

Ça se passera en DÉCEMBRE...

# ANIMATIONS



# CÉRÉMONIES

**Le vendredi 5 décembre, Journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.**

**À 11h30, cérémonie à la stèle quai Kennedy et à 11h45 cérémonie au monument aux morts.**

# VIDE-GRENIERS

**Dimanche 7 décembre, de 7h00 à  
15h30, place des Résistants.  
*Les Pescadous du Creux.***

# CONCERT

**La Chorale Alléluia, en l'église  
du village, samedi 13 décembre  
à 17h00.**



**Exposition "Le Kiosque des arts", dimanche 21 décembre de 14h00 à 17h00, au kiosque de la place des Résistants.**  
*L'association des Arts de la presqu'île.*





# ÉDITO



Même si nous vivons des moments d'incertitudes au niveau national et si aux frontières de l'Europe le bruit des armes retentit toujours, ce mois de décembre apporte une atmosphère particulière à notre commune.

À l'occasion du marché alsacien, la mairie a déjà été illuminée, annonçant ainsi les fêtes de fin d'année. Comme chaque année, notre ville revêtira ses plus beaux habits d'hiver, avec ses décos lumineuses, mais seulement à l'arrivée du père Noël pour contribuer aux économies d'énergie.

Cette période festive est l'occasion de nous retrouver, de partager, et de faire vivre nos traditions provençales qui nous rassemblent année après année. Ainsi, vous aurez l'occasion d'accueillir le père Noël sur la place avec les petits Mandréens, de contempler les belles crèches à l'Ermitage, de participer aux Calendales, d'écouter la pastorale de Maurel, ou encore de déguster un vin chaud et les treize desserts à la sortie de la messe le soir de Noël.

C'est aussi le moment de remercier toutes celles et tous ceux qui participent à la vitalité de notre commune : commerçants, associations, bénévoles, services municipaux... Grâce à eux, notre ville garde ce visage chaleureux et accueillant qui fonde notre identité.

Mais décembre, c'est aussi le bon moment pour rappeler que nous avons vécu tout au long de l'année, les 75 ans de la création de notre commune qui ont d'ailleurs été fêtés dignement. Cette année a vu s'élever des projets structurants comme la médiathèque Françoise Montagne, le foyer des jeunes Alain Ballester situés face au parvis Georges Flory, la réfection de la mairie, l'isolation thermique du groupe scolaire Louis Clément, la réfection de la pelouse du stade Lanérié, et l'installation du foyer des anciens.

Ces réalisations, comme celles à venir, s'inscrivent dans une continuité en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'accompagnement du développement de la commune.

En cette fin d'année, ayons une pensée particulière pour celles et ceux qui traversent des moments difficiles. Que la solidarité et la bienveillance, si présentes dans notre commune, leur apportent soutien et réconfort.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, placées sous le signe du partage, et de la fraternité.

Le Maire,  
Gilles **VINCENT**

***You êtes nouvel arrivant sur la commune ?  
Présentez-vous à l'accueil de la mairie, un guide d'accueil vous sera remis.***

## Restez CONNECTÉ(E)

LE MANDRÉEN  
JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION  
Disponible sur : [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)

Directeur de la Publication : Gilles VINCENT.  
La rédaction des articles : l'ensemble de l'équipe municipale et les associations.  
Création graphique, mise en page : service Vie de la cité.  
Crédits photos : Vie de la cité, associations, Patrick Leconte.  
Photo de couverture : Vie de la cité.  
Impression : Caractère - Imprimeurs SIRA-83110 SANARY-S/MER.  
Diffusion gratuite - Reproduction interdite.



Abonnez-vous à la Newsletter municipale pour ne rien manquer !  
Envoyez vos nom, prénom et adresse mail à : [viecite@ville-saintmandrier.fr](mailto:viecite@ville-saintmandrier.fr)

Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

[ville-saintmandrier.fr](http://ville-saintmandrier.fr)



## L'école MATERNELLE Louis Clément

**La classe de petite section s'est rendue à la médiathèque Françoise Montagne.**

Grâce à Mélody, les enfants ont pu découvrir les différents espaces, ainsi que les règles d'utilisation de la médiathèque, afin de pouvoir ensuite en profiter pleinement.  
L'école maternelle Louis Clément a pour projet de revenir tous les mois pour une séance de "lecture plaisir".



Une bourse d'un montant fixe de 450 € sera versée directement à l'auto-école de votre choix, en contrepartie de 40 heures de bénévolat.

Attention, il n'y a qu'une seule période de dépôt de dossier pour la bourse 2026 et un maximum de 10 dossiers seront validés.

Le dépôt du dossier de demande de bourse se fait du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 26 janvier 2026 au service de la Vie de la cité. La commission municipale jeunesse statuera sur les dossiers complets fin janvier.

**Les dossiers se retirent au service Vie de la cité, rue Anatole France.**

## De la bonne HUILE D'OLIVE de chez nous



Comme chaque année, au mois de novembre, un groupe de bénévoles, d'élus, de fonctionnaires et de membres de l'association de reboisement de la forêt, étaient au pied des oliviers de l'Ermitage, du Pin Rolland, du cimetière et de la Renardière pour collecter les olives.

Cette année, le Pôle Écoles Méditerranée (PEM) s'est joint à nous pour le ramassage sur leurs sites, et 39 kg ont été récoltés.

De même, une délégation de la ville de La Seyne-sur-Mer, et notamment M. le maire Jo MINETTI, accompagné de plusieurs élus, est venu à l'Ermitage observer l'organisation de cette récolte. Dans la foulée, nous avons pu mettre en pratique ensemble un ramassage sur un groupe d'oliviers situés à l'entrée de La Seyne, ce qui a rajouté 41 kg à la récolte.

Ainsi, 934 kilos d'olives ont pu être envoyés au moulin d'Ollioules pour récupérer 113,4 litres d'huile mis en bouteille rapidement au domaine.

Une partie de ces bouteilles sera mise en vente au domaine de l'Ermitage, l'autre partie servira au concours d'aioli et fera l'objet d'une tombola pendant les fêtes calendales au bénéfice des écoles ou du Centre Communal d'Action Sociale.

Encore un bon moment de convivialité et de bonne humeur partagé.





# Retour sur les activités de la MÉDIATHÈQUE pendant les vacances de la Toussaint

Pendant les vacances de la Toussaint, la médiathèque s'est transformée en lieu de découvertes et de frissons !

L'atelier Taoumé de relaxation, l'espace VR spécial Halloween, et les animations festives ont conquis petits et grands. Les enfants ont goûté, médité, exploré... et bien sûr récolté des bonbons.

Un grand merci pour ces jolis moments partagés, immortalisés ici en images !



## GOÛTER MUSICAL au C.C.A.S.

Retour en images sur le goûter musical du mercredi 15 octobre 2025.

Merci à tous nos anciens pour ce beau moment de convivialité et à bientôt pour notre repas de Noël du samedi 13 décembre.



C.C.A.S de Saint-Mandrier-sur-Mer

## BONS D'ACHAT DE NOËL

Les fêtes de Noël approchent et comme chaque année le C.C.A.S octroie des bons d'achat pour les Mandréens bénéficiaires :

- de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)
- de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)
- du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS)

Les personnes concernées peuvent se présenter à compter du 1<sup>er</sup> décembre au secrétariat du C.C.A.S, rue Anatole France, munies d'un justificatif ou se renseigner au 04.94.11.24.56.





# La commune de Saint-Mandrier-sur-Mer, **FÊTE SES 75 ANS**

## POUR NOS ANCIENS

(République de Toulon et du Var du dimanche 31 décembre 1950)

« Cet après-midi à 16 heures, le goûter des « vieux » offert par la municipalité se déroulera au réfectoire de l'école des filles. N'oubliez pas d'apporter un bol et une cuillère à café »

Nota : A cette époque, l'école des filles se trouvait dans le bâtiment situé derrière l'actuel bureau de poste. Quant à celle des garçons, mitoyenne avant-guerre 39-40, elle avait été détruite lors d'un raid aérien, et reconstruite en éléments préfabriqués le long du stade municipal du centre du village.

## SPECTACLE DE NOËL

(Revue de presse décembre 1952)

Le mardi 23 décembre, la municipalité offre aux enfants un spectacle de qualité dans la salle de cinéma Armando. Le programme se compose d'un film documentaire sur nos amis les singes, et de trois dessins animés, pour la plus grande joie de tous. Puis retour dans les locaux scolaires où un sympathique goûter sera servi à toute cette gentille marmaille. Dans le même temps, Mr Jeannot directeur de l'école, accueillera le Maire Louis Clément et une délégation de son conseil municipal venus visiter les classes décorées.

## MON BEAU SAPIN ROI DES FORÊTS...

(Revue de presse décembre 1952)

Mercredi 24 décembre : la municipalité se prépare à distribuer aux nécessiteux et aux familles nombreuses du village, des bons de viande. Elle recevra ensuite les Anciens à l'occasion d'un goûter amical. Après le traditionnel chocolat au lait, chacun pourra apprécier de croustillantes brioches faites spécialement par les boulangers locaux. Puis des cadeaux seront offerts aux invités : cigarettes pour les messieurs et paquets de biscuits pour les dames. Comme d'habitude, la salle de classe réquisitionnée sera trop petite pour accueillir tout le monde. Vivement le nouveau groupe scolaire !

Pour les réveillons de Noël et du jour de l'an, les amateurs de fêtes pourront choisir entre les établissements suivants : Château Vert, Flots bleus, hôtel Saint-Georges et bar de La Marine.

Retenez vite vos places !

*Extraits d'ouvrages de Ken Nicolas,  
que nous remercions vivement.*

## Extension du système de **VIDÉOPROTECTION**

Afin de renforcer la sécurité des Mandréens, la ville a installé de nouvelles caméras de vidéoprotection sur les quais Aristide Briand et Jean Jaurès ainsi que sur l'esplanade Georges Flory.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 27 871 €. 50% du coût de l'opération ont été subventionnés par la Région Sud dans le cadre de son dispositif "aide aux forces de sécurité".

# **PATRIMOINE CULTUREL :** la tradition des **PASTORALES** en Provence



La tradition des pastorales est encore très répandue en Provence dans le courant du mois de janvier. Héritage des crèches parlantes, elles furent d'abord représentées dans les églises dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Les plus célèbres sont la pastorale Maurel, qui fut créée en 1844 par Antoine Maurel, à la demande de l'abbé Julien, sous le titre « La pastorale ou le mystère de Notre Seigneur Jésus-Christ », et la pastorale Bellot, jouée pour la première fois en 1851 à Marseille. Mais s'il existe de multiples versions des pastorales, toutes ont le même scénario : les bergers sont avertis de la naissance de Jésus et décident de se rendre à Bethléem. Ils réveillent tout le village et tous décident de se mettre en route, chacun prenant des offrandes pour le nouveau-né.

Leur voyage, accompagné par le galoubet et le tambourin, est agrémenté d'épisodes amusants, émouvants ou tragiques.

Le dimanche 4 janvier 2026, dimanche de l'Epiphanie, nous aurons le plaisir d'accueillir « l'Acampado Pelissanenco » qui viendra interpréter la pastorale Maurel au théâtre Marc Baron, à 15 h.

Sources : « Les pastorales , un théâtre vivant » site des Bouches du Rhône et  
« Le Folklore de la Provence » de Claude Seignolle (Editions Maisonneuve et Larose).

**LA PASTORALE MAUREL**  
Présentée par



**L'ACAMPADO PELISSANENCO**



**SAINT-MANDRIER-SUR-MER**  
Salle de spectacle Marc Baron  
Dimanche 4 janvier 2026 à 15h  
Entrée libre participation au chapeau

*Emotions - Humour - Traditions  
En Provence*



# ALSACE-SUR-MER : une 4<sup>ème</sup> édition sous le signe de la convivialité !

Depuis 4 ans, Saint-Mandrier-sur-Mer accueille nos amis alsaciens.

Du 7 au 11 novembre dernier, notre presqu'île de charme a vécu un véritable dépaysement gustatif et culturel : l'Alsace s'est invitée en bord de Méditerranée pour une nouvelle édition d'Alsace sur Mer, un rendez-vous devenu incontournable pour les gourmands, les curieux et les amoureux de traditions régionales.

Une ambiance chaleureuse entre cigales et bretzels

Imaginez les quais mandréens baignés de soleil, bercés par le clapotis des voiliers... et parfumés à la choucroute, aux tartes flambées et au kougelhopf. L'alliance paraît improbable, mais chaque année, elle fonctionne à merveille.

Les stands venus de la région d'Obernai déplient leurs spécialités tandis que les visiteurs découvrent - ou redécouvrent - le patrimoine alsacien, entre folklore, artisanat et convivialité.



## Gastronomie au rendez-vous

Le village gastronomique a été, sans surprise, le cœur battant de la manifestation.

Les Mandréens et les vacanciers se sont volontiers laissés guider par les arômes généreux, donnant à la promenade sur le port des allures de grande fête populaire. Entre tartes flambées, choucroute, jarret et spiritueux locaux, il fut difficile de faire un choix. Pour le coup, nous avons repéré quelques personnes préférant ne pas choisir... elles sont revenues tous les jours.

## Culture, musique et traditions

L'édition 2025 a également mis à l'honneur la richesse culturelle de l'Alsace. Groupes folkloriques en costume traditionnel et initiations à la danse. Quel beau moment que de voir les échanges entre le groupe alsacien et nos tambourinaires de la Respelido.

Plus qu'un simple festival, Alsace sur Mer est devenu un symbole d'échanges entre deux territoires que tout oppose géographiquement mais que rapprochent la passion des traditions, l'accueil chaleureux et l'amour de la bonne table.

Il est certain que Saint-Mandrier-sur-Mer, fidèle à son esprit festif et convivial, a rayonné dans tout le bassin métropolitain et en dehors.

Un grand merci aux fonctionnaires de la commune et de la Métropole, au Réseau Mistral, aux bénévoles des associations pour la gestion des tables, et au CCFF pour sa gestion du parking, qui ont assuré la réussite de cet événement.





## ANIMATIONS et essor COMMERCIAL

### Les commerçants ont célébré HALLOWEEN

Petits et grands, c'est plusieurs centaines d'horribles monstres qui ont envahi le port et la place des Résistants à l'occasion de la fête d'Halloween.

Entre « un sort ou des bonbons », les commerçants avaient fait leur choix en installant une table débordant de friandises devant leur boutique, les bénévoles des Fêtes Mandréanées les aidant pour la distribution.

C'est une foule compacte, vibrante et colorée qui s'est retrouvée ensuite sur la place où des boissons et gâteaux étaient offerts par l'association. Une animation musicale accompagnant la farandole dansée par les gentils monstres heureux et gourmands.



### Un nouveau praticien BIEN-ÊTRE

Benjamin Curtet énergéticien spécialisé en shiatsu et réflexologie vient de s'installer à Saint-Mandrier-sur-Mer. Il propose des soins à domicile.

**Le shiatsu** est une technique bien-être qui permet de rétablir une harmonie entre le corps et l'esprit par le biais de pressions douces faites à l'aide des doigts et des paumes de la main sur le corps et particulièrement sur les points d'acupuncture.

**La réflexologie** est une technique qui consiste à stimuler les voûtes plantaires, les mains ou le visage afin de stimuler une réponse nerveuse dans un organe (foie, cœur...), un système (sanguin, lymphatique, hormonal), un membre, une vertèbre, etc. En stimulant ces zones, le réflexologue facilite la détente et la tonification du système nerveux central (le cerveau) ainsi que du système nerveux autonome, c'est-à-dire des fonctions inconscientes de notre corps : digestion, sommeil, rythme cardiaque...



Tél : 06 64 37 86 07  
Site internet :  
[shiatsu-reflexologie.fr](http://shiatsu-reflexologie.fr)



# ENVIRONNEMENT ET SANTÉ PUBLIQUE

## De la qualité de L'AIR

Depuis plusieurs mois, certains s'évertuent à donner une image de la métropole de Toulon polluée, en publiant des photos de ferries pris en contre-jour pour montrer une fumée noire.

Mais régulièrement, à l'occasion des comités de pilotage du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), qui se déroulent deux fois par an, ATMOSUD, association agréée par l'État pour surveiller la qualité de l'air, présente les résultats des analyses effectuées sur la qualité de l'air.

En particulier, lors du dernier COPIL qui s'est déroulé le 6 novembre dernier, ATMOSUD a confirmé que les analyses effectuées en 2020 et 2021 pour mesurer l'impact de la pollution liée au trafic maritime à Toulon (2 sites), La Seyne (2 sites) et Saint-Mandrier (1 site) n'ont pas démontré un dépassement des valeurs réglementaires limites en dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>, poussières PM 2,5 et dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>.

ATMOSUD, par ailleurs, a confirmé qu'entre 2017 et 2025 les polluants ont connu une baisse significative et notamment :

### EVOLUTION DES ÉMISSIONS PAR POLLUANT

Evolution des émissions entre 2017 et 2025prov. par rapport à l'évolution 2017-2025 avec actions PPA attendue initialement

Polluants	Evolution 2017-2025prov.	Evolution 2017-2025 attendue
NOx	- 35 %	- 37 %
PM10	- 23 %	- 8 %
PM2.5	- 24 %	- 10 %
COVNM	- 7 %	- 10 %
NH3	- 5 %	- 7 %
SOx	- 17 %	- 15 %

### SURVEILLANCE PORTUAIRE 2020-2021



Ces valeurs démontrent l'effort réalisé par la Métropole sur :

- les transports publics, en modernisant la motorisation des bus dont la plupart fonctionnent au GNV (Gaz Naturel Véhicules) ;
- les bâtiments tertiaires, en incitant les particuliers, grâce à la plateforme « Bien chez soi », à mieux isoler leurs biens et à changer leur mode de chauffage, le trafic maritime, en électrifiant les quais afin de permettre le branchement électrique des bateaux de croisière et des ferries lorsqu'ils sont à quai.

Si nous pouvons être satisfaits de ces résultats qui limitent le nombre de personnes exposées à la pollution suite à un dépassement des valeurs réglementaires, il faut savoir qu'une nouvelle réglementation, qui sera applicable en 2030, divisera par deux les valeurs limites.

Il faudra donc, pendant ces cinq prochaines années, redoubler d'efforts en vue d'être conformes à cette nouvelle réglementation.

REGLEMENTATION QUALITE DE L'AIR			
	VALEUR RELEVEE METROPOLE	VALEUR LIMITE ACTUELLE	REGLEMENTATION 2030
NO2	26,8 ug	40 ug	20 ug
PM 2,5	26,4 ug	20 Ug	20 ug
PM 10	8,1ug	20 ug	10 ug

Le Maire,  
Gilles VINCENT





## LIBRE EXPRESSION

### La tribune de la MAJORITÉ

Depuis très longtemps, l'une des traditions de notre pays est de fêter la fin de l'année en famille ou entre amis.

Noël est une période qui favorise les moments de partage et de convivialité. Et sur notre presqu'île, cela se passe dans les pures traditions provençales.



UPSM, très attaché à notre patrimoine culturel, sera présent à vos côtés par la pensée et les actions. Dans ce monde de plus en plus compliqué, nous vous souhaitons de passer un merveilleux Noël et d'oublier, pour un temps, les soucis du quotidien.

Joyeux Noël à tous les Mandréens !

L'équipe des élus d'Union  
Pour Saint-Mandrier, de Marégau à Cépet  
Rejoignez et suivez l'équipe de la majorité  
municipale sur Facebook : Gilles Vincent  
2020-2026 / Union Pour Saint-Mandrier,  
De Marégau à Cépet



### MARCHÉS HEBDOMADAIRES

TOUS LES SAMEDIS MATIN  
PLACE DES RÉSISTANTS

TOUS LES MERCREDIS MATIN  
PARKING SAINT-ASILE - PIN ROLLAND

### NUMÉROS ET LIENS UTILES

**POMPIERS** 04 94 05 33 00 / 18 ou 112 depuis un portable.

**POLICE MUNICIPALE** 04 94 11 51 70

**Patrouille** 06 19 45 22 12 / 17 en cas d'urgence.

**7j/7, de 18h à 8h un agent reste joignable au 06 75 56 02 17,**  
**pour tout problème technique ou de sécurité.**

**ACCUEIL MAIRIE** 04 94 11 51 60

**MÉDIATHÈQUE** 04 94 63 58 70

**GUICHET UNIQUE**  
Service scolaire 09 67 51 98 08

**PORTEAIL FAMILLE**  
portail-saint-mandrier.ciril.net

**C.C.A.S** 04 94 11 24 56

**Assistante Sociale sur rendez-vous** 04 94 11 51 62

**CONSEILLER NUMÉRIQUE**  
04 94 63 58 70 sur rendez-vous.

### La tribune de l'OPPOSITION

Liberté d'expression municipale à géométrie variable

Tous les « coups tordus » sont connus de ceux qui exercent des mandats électifs depuis près de quatre décennies, pour tenter de discréditer leurs opposants.

Ainsi, les droits de réponse successifs du maire dans Le Mandréen en sont une parfaite illustration, tant sur le fond que sur la forme. Cela lui permet de contourner la loi qui limite désormais l'expression de la majorité depuis le 1er septembre : il suffit qu'il s'auto-attribue un « droit de réponse » à une tribune de l'opposition pour allonger illégalement son espace d'expression avec un texte deux fois plus long que le notre, alors que la loi impose une stricte égalité de longueur.

Ce qui est plus préoccupant encore, c'est de le voir manier l'indignation et la menace de plainte lorsque nous rappelons simplement qu'il prend des décisions sans concertation. La liberté d'expression démocratique ne peut pas être réduite au droit de parler seulement quand on est d'accord.

Au-delà des mots, les actes sont encore plus révélateurs : alors même qu'il écrivait dans un tract diffusé en septembre que nous n'utilisions pas le petit local mis à notre disposition aux heures ouvrables de la mairie, il omet d'indiquer qu'il nous avait accordé une autre salle au printemps 2025 que nous utilisions régulièrement. Or cette attribution nous a été retirée, au motif que les salles municipales ne pourraient plus accueillir de réunions politiques depuis le 1er septembre... tout en maintenant, dans le même temps, une salle de la Mairie annexe à Pin Rolland pour les « Permanences des élus » aux seuls profit des élus de la majorité, excluant ceux de l'opposition comme nous l'avons constaté ce samedi 8 novembre en nous y présentant, provoquant de nouvelles diatribes faussement indignées sur Facebook par le maire et consorts.

Faut-il rappeler qu'au printemps 2024, le maire avait débarqué avec près de la moitié de ses conseillers municipaux à une réunion de La vague Mandréenne, pour prétendre ensuite que nous ne l'avions pas laissé s'exprimer...

Cette suppression unilatérale de salle intervient au moment où nous rencontrons les Mandréennes et Mandréens pour préparer les prochaines élections municipales. La coïncidence est troublante.

Il est temps de restaurer un fonctionnement municipal équilibré, respectueux de toutes les sensibilités. Mandréennes, Mandréens, mobilisez-vous pour que votre voix de citoyen soit enfin pleinement respectée.

À vous rencontrer lors de nos réunions chaque mercredi soir, Atelier Balthazar, quai Séverine.

Les élus de la Vague Mandréenne :  
Pierre CALMET, Denis CLAVE,  
Philippe DÉZERAUD, Jean-Ronan LEPEN,  
Nolwenn MONTAGNY  
<https://lavague.info/> et contact@lavague.info





## Droit de **RÉPONSE** au droit de réponse de la majorité du bulletin de septembre 2025

### Pour un Saint-Mandrier démocratique : La Vague Mandréenne répond aux attaques et défend le pluralisme

Le droit de réponse du maire, publié en septembre dans "Le Mandréen", illustre les dérives que nous dénoncions dans le bulletin de juillet-août dernier : une utilisation partisane du bulletin municipal, transformé en outil d'attaques personnelles plutôt qu'en vecteur d'information pluraliste.

Avec 893 mots contre 335 pour notre tribune, une fois de plus le droit de réponse du maire viole l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, qui impose à la réponse une longueur équivalente à celle de la tribune initiale. Cette entorse au droit reflète un mépris des normes républicaines et une volonté d'étouffer les voix dissidentes. D'ailleurs, comme le constatent les personnes assistant aux réunions du conseil municipal, la voix du maire domine quasiment sans partage, limitant celle de l'opposition.

Le maire nous accuse de réquisitoires mensuels visant à le dépeindre comme un gouvernant solitaire méprisant les valeurs républicaines. Nous appelons simplement à un journal municipal équilibré, où les élus de la majorité, ceux de l'opposition et les associations pourraient s'exprimer librement. Au lieu de répondre sur le fond, il choisit l'attaque personnelle avec des termes diffamatoires et injurieux, traitant l'un de « menteur », les autres « d'abrutis », de « niaise », etc...

L'expression de nos critiques pointe des pratiques réelles : concentration des décisions, absence de débat. Nos alertes sur la destruction des herbiers de posidonie, validées par l'annulation de l'arrêté préfectoral par le tribunal administratif de Marseille (15 mai 2025), confirmant nos mises en garde. Le maire discrédite ce jugement en insinuant un "courant de pensée néfaste", un affront grave à l'indépendance judiciaire.

Le maire mentionne un conseil municipal où il était absent, affirmant que la majorité a "renvoyé l'ascenseur" à l'opposition. Ce ton revanchard illustre une fois encore l'absence de débats sereins. Nos interventions portaient sur des sujets concrets : environnement, transparence, concertation. Les élus de la majorité ont réagi par l'agressivité, sans répondre sur le fond. Les comptes-rendus officiels sont publics, permettant aux Mandréens de le vérifier.

Le maire menace de porter plainte pour diffamation, à propos de nos critiques portant sur "des conflits stériles, décisions sans concertation, insultes, mépris, menaces". Pourtant les faits sont là : commissions municipales rares, sans préparation ni comptes-rendus ; conseils municipaux expédiés ; pressions sur l'opposition.

Le maire vante son "caractère" en mettant en avant certains sujets comme la replantation d'arbres après l'incendie de 2019, comme s'il avait été seul à agir ! En réalité, plusieurs d'entre nous ont été impliqués localement ; les accusations de désintérêt de l'opposition sont infondées. Nous saluons ses actions positives, mais quand c'est le cas, nous critiquons l'opacité et le non-respect des normes de la loi, comme cela a été le cas pour la destruction des herbiers de posidonie.

En conclusion, nous réaffirmons notre aspiration à un bulletin municipal équilibré et non outrageusement partisan, comme nous l'avions développé dans Le Mandréen de juillet-août. Nos concitoyens méritent une démocratie transparente et inclusive. Nous appelons à des débats ouverts et respectueux des personnes, sur les enjeux réels de la commune.

Les élus de la Vague Mandréenne : Pierre CALMET, Denis CLAVE, Philippe DÉZERAUD, Jean-Ronan LEPEN, Nolwenn MONTAGNY - <https://lavague.info/> - [contact@lavague.info](mailto:contact@lavague.info)

## Droit de **RÉPONSE** au mot de l'opposition de novembre dernier

La jurisprudence impose que le droit de réponse à la libre expression de l'opposition ne soit publié que dans le numéro suivant.

Le Maire.

Très heureux de lire que les élus d'opposition ont estimé que les célébrations du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la création de la commune « ont été belles, festives ».

Alors, ces mêmes élus s'interrogent pour savoir si les festivités organisées à l'occasion des 75 ans ne cachent pas une vitrine électorale bien huilée. Mais quelle commune de France ne fête-t-elle pas une date aussi importante que sa création ? Ils se demandent pourquoi cet anniversaire n'a pas été évoqué, ni lors des vœux, ni en conseil municipal. Or, tous les Mandréens savaient que la commune a été créée en 1950 et que 2025 serait le 75<sup>ème</sup> anniversaire. Cette communication a bien été évoquée lors des vœux en janvier, et le budget de ces festivités a bien été voté en conseil municipal lors de la présentation du budget.

Ces remarques rappellent simplement que l'ensemble des informations relatives à ces festivités a toujours été communiqué de manière transparente et que l'objectif de ces célébrations est avant tout de rassembler les Mandréens autour d'un moment important pour notre commune, dans un esprit de partage et de sérénité.

Le Maire,  
Gilles VINCENT





# Droit de réponse de l'APE, à la tribune de la majorité, d'octobre dernier

## Pollution de la plage de Cavalas, l'APE vous informe

La Tribune de la majorité de l'édition d'octobre du bulletin municipal met en cause « Une association de protection de l'environnement » (APE) qui aurait donné « une image faussée de la qualité de nos eaux de baignade ». Effectivement l'APE a mentionné sur son site internet et Facebook des contaminations fécales dépassant les seuils réglementaires pour les eaux de baignade, identifiées par l'Agence régionale de santé (ARS) lors des contrôles bactériologiques des plages de La Vieille et de Cavalas. En réponses aux interrogations des auteurs de cette Tribune, nous apportons les précisions suivantes.

Aux questions que « cherche l'APE ? Se substituer à l'ARS ? remet-elle en cause l'expertise de l'ARS ? »

Que nenni. L'APE a toute confiance dans l'expertise de l'ARS. D'ailleurs, rappelons que c'est l'APE qui, à la suite d'une pollution observée en 2018, a demandé le contrôle bactériologique des eaux de baignade de la plage de Cavalas qui a été mis en place à partir de l'été suivant par l'ARS.

Les auteurs de la Tribune s'interrogent « ces informations disparaissent parfois des panneaux, la question se pose : qui a intérêt à les faire disparaître ? ». En tout cas pas l'APE qui analyse les résultats des contrôles de l'ARS dès leur disponibilité sur le site internet du ministère de la Santé. Ainsi, les résultats du 9 juillet indiquaient une pollution fécale conduisant à une interdiction de la baignade à Cavalas alors qu'à mi-juillet le bulletin de l'ARS affiché sur le panneau d'information de la plage était toujours celui du 19 juin, indiquant « Eaux de bonne qualité ». L'APE a donc signalé cette inadéquation au maire, à ses correspondants et publié un article sur le site internet et Facebook de l'association.

Les auteurs de la tribune préféreraient ils la discréption au détriment de la santé des baigneurs ?

Les contaminations récurrentes des eaux de baignade ont incité l'APE à en rechercher les origines terrestres. Les seules données ARS disponibles concernant les eaux de baignade, l'APE a donc fait analyser un échantillon des eaux du ruisseau arrivant sur la plage de Cavalas. Les résultats ont confirmé qu'elles sont la source de contamination fécale du sable et des eaux de cette zone accessible à tous, y compris aux animaux de compagnie qui peuvent s'y abreuver. Non, l'APE ne « considère pas que l'ARS ...tronque les résultats » mais réalise des analyses complémentaires sur les eaux douces.

L'APE a rédigé un document proposant des actions concrètes aux autorités (Préfet, site, ARS, mairie) afin d'éliminer cette source de pollution, conformément à la réglementation en vigueur. Ce document est disponible sur le site de l'APE : ape83430.fr. Notre objectif reste la protection transparente et collaborative de notre littoral, au bénéfice de tous les citoyens.

## QUELQUES PRÉCISIONS

Les policiers municipaux ont attesté avoir bien affiché le résultat de l'ARS à la date du 11 juillet, pour un prélèvement effectué le 9 juillet. Par ailleurs un arrêté d'interdiction de baignade était apposé sur une barrière à l'entrée de la plage. Sauf à mettre en doute les écrits de policiers municipaux, qui sont assermentés, ou à n'avoir pas consulté l'arrêté municipal, il ressort que, les usagers de la plage ont bien été informés selon les directives en usage.

La Marine, alertée par mes soins dès le 11 juillet, sur les risques de contamination par le ruisseau, a effectué 4 analyses du 12 août au 7 octobre. Elles se sont toutes révélées négatives. Par contre, nous restons dans l'attente des résultats d'analyses effectuées par l'APE sur le même ruisseau.

Nous restons particulièrement vigilants quant à la qualité de la baignade sur l'ensemble de nos plages, comme en témoigne la notation annuelle de la qualité des eaux présentée dans le tableau ci-dessous.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE															
Délégation Départementale du Var															
RESULTATS CLASSEMENTS TEMPORAIRES - SAISON 2025															
Commune : SAINT-MANDRIER-SUR-MER															
<table border="1"><thead><tr><th>SITE</th><th>CLASSEMENT</th></tr></thead><tbody><tr><td>CAVALAS</td><td>EXCELLENT</td></tr><tr><td>LA COUDOUliERE</td><td>EXCELLENT</td></tr><tr><td>LE CANON</td><td>EXCELLENT</td></tr><tr><td>PLAGE DE LA VIEILLE</td><td>EXCELLENT</td></tr><tr><td>PLAGE DU TOURING CLUB</td><td>EXCELLENT</td></tr><tr><td>SAINt ASILE</td><td>BON</td></tr></tbody></table>		SITE	CLASSEMENT	CAVALAS	EXCELLENT	LA COUDOUliERE	EXCELLENT	LE CANON	EXCELLENT	PLAGE DE LA VIEILLE	EXCELLENT	PLAGE DU TOURING CLUB	EXCELLENT	SAINt ASILE	BON
SITE	CLASSEMENT														
CAVALAS	EXCELLENT														
LA COUDOUliERE	EXCELLENT														
LE CANON	EXCELLENT														
PLAGE DE LA VIEILLE	EXCELLENT														
PLAGE DU TOURING CLUB	EXCELLENT														
SAINt ASILE	BON														
<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>SERVICE de POLICE MUNICIPALE</b> <b>RAPPORT D'INFORMATION</b></p> <p>VILLE DE SAINT MANDRIER</p> <p>75/2025 Feuillet 1/1</p> <p>Objet : Affichage du contrôle sanitaire des eaux de baignade</p> <p>Destinataires : -Monsieur le Maire -Archives Police Municipale</p> <p>Le chef de service HALIN Malory HALLIN Malory Le chef de service HALIN Malory HALLIN Malory</p>															
<p>L'an deux mille vingt-cinq. Le vingt-juillet.</p> <p>— Nous soussignés, HALIN Malory, Chef de service de police municipale principal de 1<sup>re</sup> classe, Agent de Police Judiciaire Adjoint, élément agréé et asservi, en résidence administrative à la Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer, — Vu l'article 21.2<sup>e</sup> et 21.2 du Code de Procédure Pénale... — Vu l'article 1.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure... — Vu l'article 1.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales—</p> <p>— Les résultats des contrôles sanitaires des eaux de baignade sont affichés systématiquement le jour même de la réception du courrier où au plus tard le lendemain. Les 3 derniers contrôles sanitaires de l'Agence Régionale de Santé du Var ont été affichés le jour même de leur réception. -contrôles sanitaires du 30 juin reçus le 2 juillet -contrôles sanitaires du 3 juillet reçus le 07 juillet -contrôles sanitaires du 9 juillet reçus le 11 juillet</p> <p>— La police municipale veille à être réactif sur cet affichage des contrôles sanitaires qui conditionne notamment l'obtention du label pavillon bleu, gage de qualité des eaux de baignade.</p> <p>— La procédure est suivie avec la même rigueur lors des suspicions de pollution, les plages sont immédiatement fermées, avec affichage des mauvais résultats et coordination avec l'Agence Régionale de Santé. Des analyses sont immédiatement commandées et les plages rouvertes à la réception de contrôles sanitaires satisfaisants. Ces nouveaux résultats sont alors affichés simultanément à la rouverture de la plage.</p>															



Présage de chance

## ASSOCIATIONS-JEUNESSE-SPORTS-LOISIRS

### L'ATELIER PROVENÇAL célèbre la fête de la courge avec un concours savoureux

À l'occasion de la fête de la courge du 12 octobre, l'Atelier Provençal a animé un concours de cuisine entièrement dédié à ce légume emblématique de l'automne. Les participants ont cuisiné dans une ambiance conviviale et généreuse, fidèle à l'esprit de l'association.

Palmarès du concours :

Entrée – 1<sup>er</sup> prix : M. Michel MARIN ;  
Plat de résistance – 1<sup>er</sup> prix : Christophe ;  
Dessert – 1<sup>er</sup> prix : Mme Karine ROS et sa fille Eleanor.

Karine a conquis le jury avec une délicieuse tarte Tatin revisitée à la courge, tandis qu'Eleanor a séduit les papilles grâce à son gâteau aussi gourmand que délicat.

Les recettes primées seront publiées dans le prochain numéro du Mandréen.

L'Atelier Provençal remercie chaleureusement tous les participants ainsi que les bénévoles, dont l'aide précieuse rythme la vie de l'association tout au long de l'année.



**LES MESSES DE Noël**

Mercredi 24 décembre :

18h30 : Messe de la nuit de Noël pour les familles, chapelle de Pin Rolland.

22h : Veillée et messe de la nuit de Noël, Église de Saint-Mandrier-sur-Mer, suivies de la distribution des 13 desserts par l'Atelier Provençal, salle Saint-Pierre.

Jeudi 25 décembre :

10h30 : Messe du jour de Noël, Église de Saint-Mandrier-sur-Mer.

### FIGURES DU VILLAGE de décembre 2025

Les figures du village vous donnent rendez-vous le samedi 6 décembre 2025 à 12h30, sur la place des Résistants, au kiosque, pour la découverte de la 72<sup>ème</sup> photographie qui mettra en lumière : "Les Fleuristes" avec Gérard & Lucette Petit (avant) et Nathalie Wygnal (maintenant).

Sur la photo d'illustration vous pouvez voir "Les membres du Tennis Club de Saint-Mandrier" d'avant et de maintenant

En noir et blanc (de gauche à droite) : Jean-Paul Colas (1942-1994), et Paul Palou (1917-1991).

Et en couleur (de gauche à droite) : Jacques Macioce né le 16 octobre 1954, son épouse de dos Brigitte Macioce et Richard Skrzypinski né le 4 janvier 1946. (Photo de novembre 2025).

Vous pourrez retrouver leur photo durant un mois sur le kiosque ou sur notre page Facebook Fédération Cavalas.



La FÉDÉRATION CAVALAS





# L'ÉCOLE DE DANSE

**Des bonbons ou un sort !**

Nos danseuses, déguisées en charmantes sorcières ou en gentils petits monstres, n'ont pas été très efficaces pour jeter des sorts.

Et ceci est bien normal : il est difficile de parler la bouche pleine de bonbons !

Donc, pas de sortilège à l'école de danse pendant les vacances, mais des bonbons, des rires et de la danse.

Retrouvez-nous le 14 décembre pour le flashmob de l'arrivée du Père-Noël sur la place des Résistants.

Yannick DÉIAS,  
Pour l' ÉCOLE DE DANSE



# Multi accueil Les Colibris

Le multi accueil des Colibris a  
encore des places disponibles!

Votre enfant est né en 2023, vous souhaitez un accueil en halte garderie, le matin de 8h30 à 11h30...

N'hésitez pas à faire votre demande  
sur le site IGESA.fr ou directement  
par mail hgcrstmandrier@igesa.fr .

A bientôt !

# À VOS AGENDAS

# Les **AMIS DE L'ÉCOLE** de l'Orée du bois

Avis à toutes les familles qui veulent acheter un sapin de Noël coupé ou en pot !

Et si votre sapin faisait briller les yeux de vos enfants deux fois ?  
Une première fois à la maison... et une deuxième à l'école, grâce aux bénéfices reversés à l'association des Amis de l'École !

L'association des Amis de l'École de l'Orée du bois propose un partenariat avec le magasin Botanic de La Seyne-sur-Mer : pour chaque sapin acheté avant le 24 décembre, Botanic reverse 25 % du prix du sapin à l'association pour financer un voyage scolaire et le spectacle de fin d'année. Et en bonus, un bon d'achat de 15 € pour vous, à utiliser courant janvier 2026.



Il suffit de présenter le coupon ci-joint en caisse.

Merci pour votre soutien et joyeuses fêtes à tous !

Scannez ce QR-code pour télécharger votre coupon



Les AMIS DE L'ÉCOLE  
DE L'ORÉE DU BOIS



## Le NATIONAL LASER RC à Saint-Mandrier-sur-Mer : petits bateaux pour grande compétition

Vingt-trois petites voiles blanches, vingt-trois skippers ultra-motivés venus de toute la France : dans des conditions de vent compliquées, le National Laser RC s'est tenu les 4 et 5 octobre, près de la capitainerie puis du quai des joutes. En effet, à la demande de l'association France Laser RC, l'ANSM organisait cette régate au plus haut niveau de voile radio-commandée en monotypie, avec des répliques au 1/4 du célèbre dériveur olympique.

Dans la bonne humeur et la convivialité, les manches se sont succédées tout au long du week-end, devant un public de fans et de curieux. Le palmarès : Marc Albiges, un vice-champion du monde licencié à Marseille, sur la plus haute marche du podium, suivi en 2 et 3 par les coureurs de l'ANSM Nicolas Girardin et J.-P. Vauthier. Félicitations à tous les concurrents, et chaleureux remerciements aux bénévoles, comité de course et jury, ainsi qu'au personnel de Maribay et à la municipalité pour leur soutien.

L'activité voile RC est ouverte à tous au sein du club nautique de l'ANSM, avec prêt de bateau pour l'initiation. C'est ludique et formateur, n'hésitez pas à venir essayer !

[www.ansmvar.fr](http://www.ansmvar.fr)



Bataille à la bouée pour les Lasers RC.

Patrick HENON,  
Président de l'ANSM

## VOYAGE EN ITALIE du 10 au 17 octobre

Très beau voyage, excellente ambiance et avec un ciel à ravir. Visite du palais royal de Caserte, de la ville de Naples, du Vésuve et de son cratère, des îles de Capri et de Procida,

de la ville de Sorrente et, enfin, de la côte amalfitaine qui fut, pour la plupart, une merveilleuse découverte et ponctuée, sur le trajet retour, par la visite de ce haut lieu qu'est le site de Monte Cassino avec sa splendide abbaye. Des souvenirs inoubliables !

Lydia DEVAL,  
Présidente de l'ASSOCIATION  
FESTIVE DE LA PRESQU'ÎLE  
PIN-ROLLAND MARÉGAU



## L'ODE PICTURALE à la ville de Saint-Mandrier-sur-Mer, s'expose plus durablement...

Dans le cadre du 75ème anniversaire de la commune et de ses Estivales d'Arts 2025, l'agence associative Cimaises Médias, en partenariat avec le département du Var et la ville de Saint-Mandrier, a décidé de faire vivre plus durablement l'exposition dédiée à sa presqu'île de charme. Pour cela, en guise de cimaises, les œuvres d'une douzaine d'artistes locaux, amateurs et professionnels, ont pris place sur les grilles du square Marc Baron. Un bel apport de couleur sur le chemin de La Coudoulière qui vous permet de prolonger votre expérience immersive d'une exposition de plein air. Encore une fois, Cimaises Médias tient à remercier ses artistes pour leur belle participation. Flasher le QR-code sur chaque tableau, vous permet de remonter à la page individuelle de chaque artiste, afin d'en découvrir un peu plus sur leur démarche artistique.



Lydia FOURNIÉ,  
Pour CIMAISES MÉDIAS



# FABIENNE TRONCHE - BEZY

Loups (Garouges),  
Loups (Garoses)  
Peintures et sculptures

## GALERIE RANCILIO

DU **12 DÉCEMBRE** 2025  
AU **4 JANVIER** 2026

VERNISSAGE  
VENDREDI  
**12 DÉCEMBRE**  
À **18H30**

ENTRÉE LIBRE

DU LUNDI AU SAMEDI DE **10H30 À 12H00** ET DE **14H00 À 17H00**

OUVERTURE LE DIMANCHE **21 DÉCEMBRE**

FERMETURE POUR NOËL ET LE JOUR DE L'AN

**2 AV. MARC BARON - SAINT-MANDRIER-SUR-MER**



Hôtel de Ville  
Place des Résistants  
83430 Saint-Mandrier-sur-Mer  
[www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)  
fb : Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Promesse de charme